

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1196

36 – INDRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHÂTEAURoux

Ventes et cessions

329 506 703 RCS Châteauroux.

LIMOISE DISTRIBUTION.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 80000.00 EUR.

Adresse : Rue de la Limoise, 36100 Issoudun.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement le 31 mars 2025, la société LIMOISE DISTRIBUTION, SAS au capital de 80 000 €, Rue de la Limoise - 36100 ISSOUDUN, 329 506 703 RCS CHATEAUROUX et la société SCI DE LA POTERIE, SCI au capital de 200 000 €, 14 rue de la Limoise - 36100 ISSOUDUN, 344 339 536 RCS CHATEAUROUX, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SCI DE LA POTERIE par la société LIMOISE DISTRIBUTION. La société SCI DE LA POTERIE ferait apport à la société LIMOISE DISTRIBUTION de la totalité de son actif, soit 64 917 €, à charge de la totalité de son passif, soit 99 498 €. La valeur nette comptable des apports s'élèverait à -34 581 €. La société LIMOISE DISTRIBUTION détenant la totalité des 20.000 parts sociales composant le capital social de la SCI DE LA POTERIE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de SCI DE LA POTERIE détenues par LIMOISE DISTRIBUTION un mali de fusion de 548 284 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SCI DE LA POTERIE depuis le 1er octobre 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société LIMOISE DISTRIBUTION. La fusion sera réalisée à la date d'approbation et constatation de la fusion par l'AGE de la société LIMOISE DISTRIBUTION. La société SCI DE LA POTERIE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de CHATEAUROUX au nom des deux sociétés le 10/04/2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société LIMOISE DISTRIBUTION (absorbante), ainsi que ceux de la société SCI DE LA POTERIE (absorbée) dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de Commerce de CHATEAUROUX..